



Soutien au travail autonome

Vous souhaitez créer votre entreprise ou devenir travailleur autonome?

La mesure Soutien au travail autonome (STA) vous permet de bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement personnalisé pour démarrer votre projet d'affaires dans les meilleures conditions!

Qu'est-ce que le STA?

La mesure Soutien au travail autonome (STA) vise à fournir de l'aide aux personnes admissibles, sous forme d'accompagnement et de conseils techniques. L'objectif visé, pour ces personnes, est d'atteindre l'autonomie sur le marché du travail, soit en créant ou développant une entreprise, soit en devenant soi-même travailleur autonome.

Qui est admissible?

Pour être admissible, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- Être participante ou participant de l'assurance-emploi;
- Être prestataire d'une aide financière de dernier recours;
- Être « sans soutien public du revenu »;
- Être une travailleuse ou un travailleur à statut précaire.

Si vous souhaitez déposer votre candidature pour la mesure Soutien au travail autonome, vous devez entre autres, pouvoir répondre aux conditions suivantes:

Conditions relatives au candidat

- Vous vous engagez à faire de votre projet de démarrage d'entreprise votre activité principale et ce, à temps plein (min. 35h/semaine);
- Vous devrez investir l'équivalent d'au moins 15 % de l'allocation versée dans votre projet dans le cadre de la mesure;
- Vous acceptez d'être suivi par un conseiller de la MRC des Collines-de-l'Outaouais durant la période de préparation et de mise en œuvre de votre projet (2 ans);
- Vous devez détenir un minimum de 51% des actions de votre entreprise advenant un partenariat d'affaires avec des entrepreneurs non admissibles à la mesure STA.

Conditions relatives au projet

- Le projet soumis doit être viable;
- Le projet doit répondre à un besoin du milieu;
- Le projet ne doit pas faire de concurrence déloyale aux entreprises semblables du même territoire;
- Le domaine d'activité ou industrie au sein duquel opèrera votre projet doit être admissible à Services Québec.

Quelles sont les étapes à suivre?

Étape 1

Rencontrer un conseiller aux entreprises de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819 827-0516, poste 2290.

Étape 2

Remplir le formulaire « Osez Entreprendre » qui vous sera remis lors de votre rencontre avec votre conseiller.

Étape 3

Prendre rendez-vous auprès d'un agent d'aide à l'emploi du bureau de Services Québec

- En personne au bureau de Services Québec le plus près de chez vous
- En ligne sur le site du gouvernement du Québec, [Aide à l'emploi](#)
- Par téléphone : 819 568-6500, option 0

Si vous êtes admissible au programme, vous recevrez une fiche de suivi.

Étape 4

Envoyer la liste des documents suivants

- La fiche de suivi (remise par Services Québec)
- Le sommaire de projet
- Votre curriculum vitae (CV) à jour
- Tout autre document de support que vous jugez pertinent

Par courriel à l'adresse suivante : deveconomique@mrcdescollines.com

Ou déposer vos documents à nos bureaux

216, chemin Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1J4

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec un de nos conseillers, à l'adresse deveconomique@mrcdescollines.com, qui saura vous aider dans vos démarches visant à l'obtention d'une aide financière ou d'un soutien de quelque nature que ce soit associé au STA.

Avec la participation financière de :

